



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Quotas de production

Question écrite n° 6274

### Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la démission de la CEE face au marché laitier international. Il est en effet inconcevable que face au redressement des cours internationaux de la poudre de lait et du beurre, les instances communautaires n'envisagent pas de desserrer l'étau du contingentement mis en place, cedant ainsi à ses concurrents des pays tiers un marché extérieur laitier plus rémunérateur. La Nouvelle-Zélande (+ 14 p 100 pour sa production de poudre de lait écrémé au cours du premier semestre 1988) et les États-Unis, tout en demandant à la CEE d'accentuer ses restrictions de production, en profitent pour s'engager dans la brèche et accroître leur pénétration sur le marché international. Le comble n'est-il pas atteint quand les États-Unis qui critiquent la politique laitière trop laxiste de la CEE ont demandé à la commission d'élargir à d'autres pays tiers le contingentement d'importation réservée à la CEE considérant que cette dernière n'est plus capable d'assurer l'approvisionnement du marché américain ? Le Gouvernement français compte-t-il réagir face à cette démission et préciser ses exigences notamment dans le « mandat » donné à la commission en vue de la prochaine négociation du GATT à Montréal.

### Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant des négociations du GATT, le conseil des ministres de la CEE a pris clairement position sur le projet final déposé par le secrétariat du GATT en décembre dernier, et a jugé la partie agricole de ce document inacceptable et déséquilibrée. La commission a été chargée dans ce contexte d'obtenir des amendements substantiels à ce texte propre à rétablir un équilibre vis-à-vis des engagements à souscrire par les différents partenaires engagés dans cette négociation. Le Gouvernement entend, pour sa part, rester particulièrement vigilant en ce qui concerne les volets « accès au marché » et « export » ; le rééquilibre de notre protection à la frontière pour les produits de substitution des céréales apparaît toujours comme un point central.

### Données clés

**Auteur :** [M. Goasduff Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6274

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3475